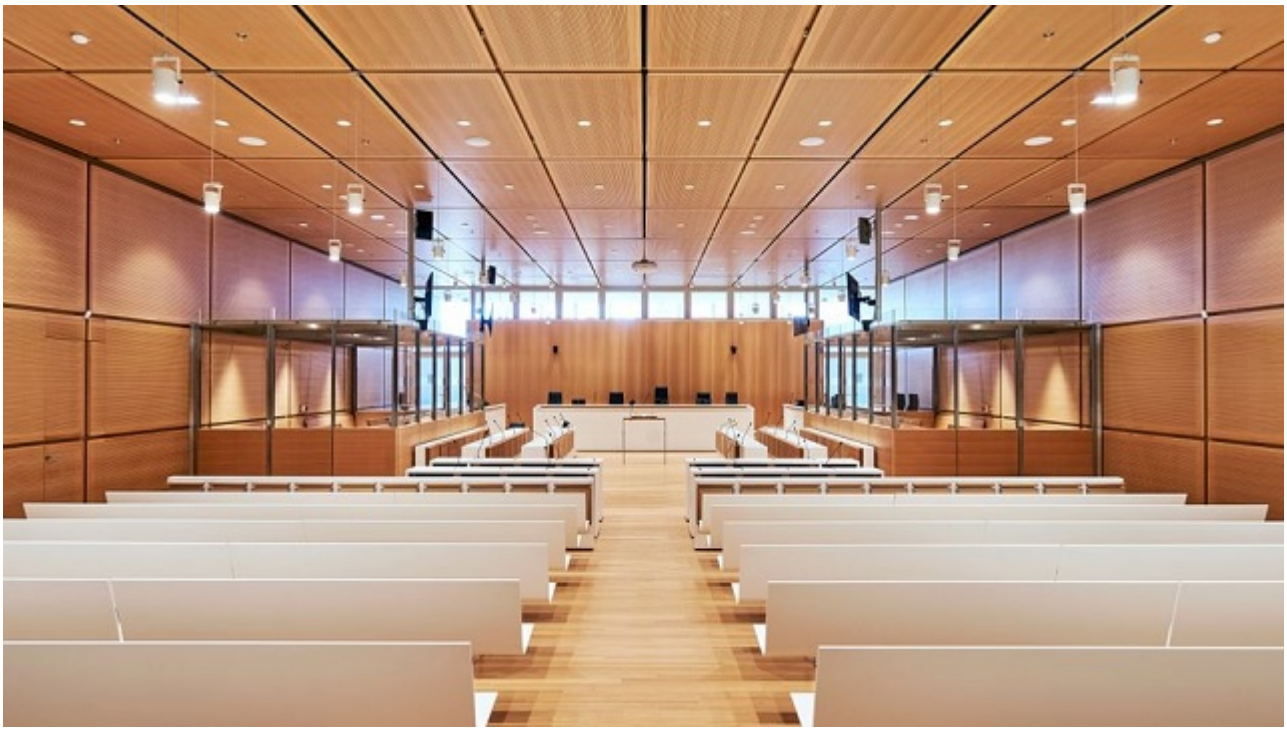
Embouteillée par le confinement, la justice devra classer certaines affaires

30/04/2020 à 10h33



Alternatives aux poursuites, voire classement pur et simple… face au retard accumulé, toutes les affaires ne pourront pas être jugées après le déconfinement, comme le regrette le procureur de Reims.

[…]Prenons l'exemple d'une affaire de gravité modeste qui remonte à 2018 ou 2019 et dans laquelle il n'y a pas de victime particulière : est-ce que cela aurait un sens de la juger l'an prochain ou même en 2022 ? […]

Tous ne le vivent pas aussi bien. C'est la mort dans l'âme que Matthieu Bourrette s'apprête à classer « une centaine d'affaires, au bas mot ». « Ce sont des affaires de moindre gravité, sans victimes, comme des usages de stupéfiants, des conduites sans permis, avec alcoolémie ou défaut d'assurance, liste le chef du parquet de Reims, mais **des affaires qui**

méritaient des poursuites devant le tribunal correctionnel en raison d'une récidive par exemple. C'est du travail d'enquêteurs, de greffiers et de magistrats qui part à la poubelle. »[…]

leparisien.fr